

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 03550

Numéro SIREN : 900 714 981

Nom ou dénomination : 20h15

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2022 sous le numéro de dépôt A2022/019134

SAS 20H15

Société par actions simplifiée au capital de 1000 €,

Siège social : 21 Rue des frères Lion, 31000 Toulouse

N° RCS : Toulouse 900 714 981

### **Procès-Verbal en date du 7 juillet 2022**

#### **AG EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION**

Les associés de la société 20H15, société par actions simplifiée au capital de 1000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 21 Rue des frères Lion, 31000 Toulouse, siège social de la société sur convocation.

Sont présent :

- Monsieur JULIEN LAURENT PATRICK MAS,  
née le 25 février 1989 à ALBI (Haute Garonne),  
demeurant au 34 PASSAGE DE LA FONT DEL PUECH, 81990 CUNAC, de nationalité Française,
- Monsieur THOMAS ULYSSE GEORGES AFFRE,  
né le 30 avril 1993 à NARBONNE (Aude),  
demeurant au 14 RUE DU PROFESSEUR MARTIN, 31000 TOULOUSE, de nationalité Française,

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Thomas AFFRE directeur général de la société.

Le directeur général rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société.
- Désignation du liquidateur.
- Le siège social de la liquidation.
- Pouvoirs en vue des formalités.

#### **1ÈRE RÉOLUTION**

La société est dissoute par anticipation à compter du 7 juillet 2022 pour cause de cessation d'activité.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## 2ÈME RÉOLUTION

A compter de cette même date, Monsieur Thomas AFFRE, est nommé liquidateur pour la durée de la liquidation, lequel déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## 3ÈME RÉOLUTION

Le siège social de la liquidation est fixé au 21 Rue des Frères Lion, 31000 Toulouse, où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## 4ÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés sous réserve des dispositions des articles L. 237-1 et suivants du Code de Commerce.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 2 originaux,

A Toulouse,

Le 7 juillet 2022

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

Julien MAS	Thomas AFFRE
  LU ET APPROUVÉ	<i>lu et approuvé</i> 